

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/62I du 23/12/80
/MTJ, DGTFP, DFP, 22022/8
portant intégration et nomination de Mon-
sieur MALONGA Bernard dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
4/u la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant le régime
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°67/304 du 30-9-1967 modifiant le ta-
bleau Hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n°64/165 du 22-5-1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n°62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195 du 5-7-1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories
A 1;
(/u le décret n°63/81 du 26-3-1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en
ses articles 7 & 8;
(/u le décret n°67/50 du 24-2-1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, recatégorisation
de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31-12-1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomina-
tion du ~~Président~~ Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°79/155 du 4-4-1979 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n°3269/MEN-DOC du 21-9-1979 du Direc-
teur de l'Orientalisation et de la Coopération transmettant le
dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

File

ARTICLE 1er.-En application des dispositions du décret n°67/304 du 30-9-1967 susvisé Monsieur MALONGA Bernard, né vers 1944 à Mibouoni (Mayama, titulaire de la Licence en psychologie. Obtenue à Paris VIII Vincennes, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA

Le Ministre du Travail et
de la Justice,

Victor TAMBA-TAMBA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES .-

AFFILIATIONS:

- JORFC.....1
- BGTFF, DFP.....2
- DFP, BST.....1
- D. B.....3
- D. C. F.....1
- M. B. N.....1
- DPAA.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

[Handwritten signature]